

**ÉPOUX OU PÈRE**

Prénoms *Olivier Jacques*  
Nom *CLAUSSÉ*

(première partie  
seconde partie  
(1))

Né le *18 juillet 1886*  
à *15 heures 45*  
à *Paris 13<sup>ème</sup>*  
de (2) *Philippe Jean-Paul CLAUSSÉ*  
et de (2) *Dominique Rose GRIMONET*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *3204*  
le (3) *22 MAI 2014*

L'officier de l'état civil  
Sceau (3)



MENTIONS MARGINALES (4)

**MARIAGE** célébré à  
le

Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

**ÉPOUSE OU MÈRE**

Prénoms *Stéphanie Simone Micheline*  
Nom *LIOTARD*

(première partie  
seconde partie  
(1))

Née le *17 mai 1986*  
à *15 heures 40*  
à *Paris 12<sup>ème</sup>*  
de (2) *Michel LIOTARD*  
et de (2) *Annie Henriette Marie VERO*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *2456*  
le (3) *22 MAI 2014*

L'officier de l'état civil  
Sceau (3)



MENTIONS MARGINALES (4)

à

Le

L'officier de l'état civil  
Sceau

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou  
« qu'un contrat de mariage a été reçu le..... par maître....., notaire à.....»

SEDI 30700 UZÈS (0604) - Réf. 301045

2 ème  
ENFANT <sup>(1)</sup>

Extrait de l'acte de naissance n° 1161  
le 18 avril 2014  
à 22 heures 29  
est né(e) <sup>(2)</sup> Emma, Annie, Dominique  
CLAUSSÉ

(1<sup>ère</sup> partie .....  
2<sup>nde</sup> partie .....)

du sexe Féminin, à Gréteil, Val-de-Marne

(3) .....

reconnu(e) <sup>(4)</sup> à la naissance par son père

Délivré conforme aux registres le

19 MAI 2014

L'officier de l'état civil

Sceau



MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé(e) le .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

3 ème  
ENFANT <sup>(1)</sup>

Extrait de l'acte de naissance n° 1547  
le 20 mai 2016

à 20 heures 34  
est né(e) <sup>(2)</sup> Julie, Stéphanie  
CLAUSSÉ

(1<sup>ère</sup> partie .....  
2<sup>nde</sup> partie .....)

du sexe Féminin, à Gréteil, Val-de-Marne

(3) .....

reconnu(e) <sup>(4)</sup> à la naissance par  
Don père.

Délivré conforme aux registres le

27 MAI 2016

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé(e) le .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.